



**PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS  
2020-2021-2022**

**Répartition des dépenses en immobilisations selon la nature des actifs**

Nature des actifs	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Total des trois années
<b>INFRASTRUCTURES</b>				
Chemins, rues, routes et trottoirs	122 000	0	0	122 000
Usine de traitement de l'eau potable	129 300	61 200	285 000	475 500
Réseau d'égouts et aqueduc	3 175 900	961 700	0	4 137 600
Parcs et espaces verts	80 500	675 000	331 500	1 087 000
Système d'éclairage de rues	0	0	0	0
Autres infrastructures	0	0	0	0
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	43 000	0	0	43 000
<b>BÂTIMENTS</b>				
Édifices administratifs	2 900 000	0	0	2 900 000
Édifices communautaires et récréatifs	295 000	0	0	295 000
<b>TERRAINS</b>	0	0	0	0
<b>MATÉRIEL ET VÉHICULES</b>	17 000	0	0	17 000
<b>AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU</b>	195 700	0	0	195 700
<b>AUTRES ACTIFS</b>	30 000	14 000	35 000	79 000
<b>TOTAL:</b>	<b>6 988 400 \$</b>	<b>1 711 900 \$</b>	<b>651 500 \$</b>	<b>9 351 800 \$</b>

Les montants apparaissant dans le tableaux sont basés sur des estimés préliminaires. Les travaux et acquisitions prévus pourraient être devancés, reportés ou annulés selon l'attribution ou non d'une subvention gouvernementale. D'autres commentaires sont disponibles au verso.

Préparé par:

Pascal Blais, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint

Date: \_\_\_\_\_

## COMMENTAIRES

### Réseaux d'égouts et d'aqueduc

Les travaux de réfection de la station de pompage du boulevard de l'Industrie seront financés par règlement d'emprunt et par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2022 (TECQ).

Les travaux d'infrastructures des nouvelles rues dans le développement des Cours du Ruisseau et de Havre Paulois feront l'objet d'un emprunt à long terme.

### Parcs et espaces verts

Les dépenses pour l'aménagement du parc de l'Île Vessot seront assumées par le Fonds de parc. Les travaux prévus en 2021 et 2022 sont conditionnels à l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du MEES.

Les dépenses pour l'aménagement du parc du Bourg boisé et d'agrandissement de divers tronçons de pistes cyclables seront assumées par le Fonds de parc et le Fonds général.

### Édifices administratifs

Les dépenses de financement pour la construction de la nouvelle Mairie payées en partie comptant et en partie financées par un règlement d'emprunt.

### Édifices communautaires et récréatifs

Les dépenses pour l'amélioration des édifices communautaires et récréatifs (Bibliothèque) seront financées par le Fonds de roulement de la Municipalité.

### Ameublement et équipements de bureau

Les dépenses en ameublement pour la Mairie seront financées par le règlement d'emprunt lié au projet de construction de la Mairie.

Les dépenses en ameublement pour le projet de la bibliothèque municipale seront financées par le Fonds de roulement de la Municipalité.